

Paris, 27 9^{bre} 1819.

307

20997

Ministère

des

l'Intérieur.

Sciences

et
Beaux arts.

Explication

Monsieur, J'avois dit dans ma lettre du 11^{br} de ce mois d'après la vôtre du 19. 8. 1819 que j'étois disposé à rembourser les avances faites par vous à M. De Drey, architecte qui est parti pour la Grèce. Mais ce jeune homme ayant eu le grand pripen N^o 1 est encore pensionnaire du Roi et dès lors il a droit à des payemens à lui faire par vous sur les fonds ordinaires de l'École de France à Rome. Les remboursemens que je pourrais autoriser ne seraient que pour les frais extraordinaires qui devraient dans le cas de lui être alloués. Il est nécessaire que cette distinction ait lieu et j'ai dû vous donner ces explications pour vous guider dans la proposition que vous aurez à me soumettre. Agriez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat des Intérieurs
Par ordre de son Excellence.

Le Maître Des Requêtes
Secrétaire général.

Merlot

M. le Directeur de l'École de France à Rome.